

LA STRATÉGIE DE LA PEINE

Présidence : François-Xavier Dulin, Vice-Procureur du Tribunal de grande instance de Vienne,
La stratégie de l'enquête pénale

13H30 LA DÉTERMINATION DU QUANTUM

Michèle Agi, Vice-Présidente du Tribunal de grande instance de Lyon,
Le prononcé de la sanction financière devant le tribunal correctionnel

Flavie Le Sueur, Bureau du droit pénal économique Direction des affaires criminelles et des grâces,
Réflexion sur le juste quantum de la sanction

Jean-Yves Lourguilloux, Procureur-adjoint au Parquet national financier
Les réquisitions d'audience

Me Caroline Blanvillain, Avocate au Barreau de Lyon,
Le rôle de l'avocat dans la stratégie punitive

15H30 Pause

16H00 LES ALTERNATIVES À LA PEINE

Joanna Ghorayeb, Sous-directrice, affaires juridiques, politiques de la concurrence et de la consommation, DGCCRF,
L'alternative financière

Jean-Yves Lourguilloux, Procureur-adjoint au Parquet national financier
La Convention judiciaire intérêt public

Me Paul Charlot, avocat au Barreau de Paris,
La négociation dans la CJIP

Fin 17h45



Campus des Quais
15, quai Claude Bernard - Lyon 7^e

WWW.IEJ-LYON3.FR

L'ÉCONOMIE DE LA PEINE



➔ Sous la direction scientifique de
Anne-Sophie CHAVENT-LECLERE,
Maître de conférences HDR, Centre de droit pénal,
Équipe de recherche Louis Josserand, Directrice de l'IEJ
François-Xavier DULIN,
Vice-Procureur du Tribunal de grande instance de Vienne

➔ Avec le concours de l'École Nationale de la Magistrature

➔ 8 h FC validation au titre de la formation continue

MERCREDI 3 OCTOBRE 2018 | 9H00-18H00
Amphithéâtre Huvelin | Université Jean Moulin Lyon 3
15 quai Claude Bernard | Lyon 7^e



FACULTÉ DE DROIT
ÉQUIPE DE RECHERCHE LOUIS JOSSERAND
CENTRE DE DROIT
PÉNAL



L'ÉCONOMIE DE LA PEINE

La vision classique de la peine privative de liberté et expiatoire semble aujourd'hui déconnectée de la réalité tant judiciaire qu'économique. A l'heure de la barémisation et de la justice prédictive, l'impression est laissée en matière pénale que le quantum d'une peine prononcée est fonction dans le meilleur des cas d'un ressort géographique et dans le pire de contingences qui échapperaient à toute rationalité.

La présente journée d'étude vise à réfléchir au sens de la peine en matière économique et financière pour dégager des pistes de réflexion d'une sanction qui pourrait à la fois être harmonisée et efficace tant en termes de prévention que de recouvrement.

Aussi, penser la peine, c'est imaginer ses enjeux économiques en amont du prononcé et dès le stade d'une stratégie d'enquête et en aval par un quantum proportionné au patrimoine du délinquant. L'exemple des pays anglo-saxons mettant en place des systèmes novateurs de compliance guidera l'ensemble des interventions.



8 h 45 Accueil des participants

9 h 00 Ouverture du colloque

Hervé de Gaudemar,
Doyen de la Faculté de droit, Université Jean Moulin Lyon 3

Anne-Sophie Chavent-Leclère,
Maître de conférences HDR, Directrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires,
Université Jean Moulin Lyon 3, Avocate au Barreau de Lyon

François-Xavier Dulin,
Vice-Procureur du Tribunal de grande instance de Vienne



LE CALCUL DE LA PEINE

Présidence : Anne-Sophie Chavent-Leclère, *Maître de conférences HDR, Directrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires, Université Jean Moulin Lyon 3, Avocate au Barreau de Lyon*

9H30 LE CALCUL DU DÉLINQUANT

Emmanuel Combe, *Professeur à l'Université Paris I (Panthéon Sorbonne), Vice-Président de l'Autorité de la concurrence,*

Approche économique de la délinquance en col blanc et la fixation de la sanction

Benjamin Monnery, *ECONOMIX CNRS* et **Anaïs Henneguelle,** *ENS CACHAN,*
Une approche globale de la peine

Antoine Jocteur-Monrozier, *Membre de l'Agence française anticorruption,*
La compliance, l'inspiration anglo-saxonne sur les techniques de prévention

10h30 Pause

11H00 L'EFFECTIVITÉ DE LA SANCTION

Laurence Delecroix *Référente régionale Lutte Contre le Travail Illégal URSSAF Rhône-Alpes,*

Le coût de l'enquête et de la plainte

Alexis Bavitot, *Maître de conférences, Directeur-adjoint de l'Institut d'Etudes Judiciaires, Université Jean Moulin Lyon 3,*

La notion d'amende à taux mobile

Stéphane Le Tallec, *chef du pôle juridique de l'AGRASC*

Le rôle de l'AGRASC dans l'effectivité de la peine et la nature juridique de la saisie

12H00 Pause déjeuner